

Détention provisoire pour les policiers dans l'affaire Zecler



Article rédigé par *Boulevard Voltaire*, le 04 décembre 2020

Source [Boulevard Voltaire] Après deux jours de garde à vue dans les locaux de l'inspection générale de la [police](#) nationale (IGPN, la « police des polices »), les quatre policiers accusés du passage à tabac de [Michel Zecler](#), le 21 novembre dernier, à Paris, ont été transférés au tribunal judiciaire de Paris, le dimanche 29 novembre, en vue de leur déferrement, selon l'*AFP*. Le procureur de Paris Rémy Heitz a tenu une conférence de presse à 17 heures pour annoncer l'orientation des poursuites retenues contre les quatre hommes.

Le procureur de Paris a dévoilé que le parquet avait requis « *la mise en examen des quatre policiers* » soupçonnés d'avoir tabassé Michel Zecler et qu'il avait également « *requis le placement en détention provisoire de trois des quatre fonctionnaires impliqués* ».

Mis en cause par des images diffusées par le site *Loopsider* et par celles de la vidéo du studio de musique du producteur, les policiers pourraient être mis en examen, dans la soirée, pour « *violences volontaires ayant entraîné une incapacité totale de travail de moins de 8 jours, avec arme, en réunion, accompagnées ou suivies de propos à caractère raciste* », « *violation de domicile* ». Puis un juge des libertés et de la détention statuera sur leur placement en détention provisoire.

« Ils ont de bons, voire de très bons état de service »

Durant son allocution, le procureur de la République a expliqué que le parquet n'avait pas attendu la révélation de l'affaire par les médias pour lancer une enquête. En effet, au lendemain de l'arrestation mouvementée, l'avocat de Michel Zecler avait alerté du « *risque de distorsion* » entre les faits rapportés par les policiers (ils indiquent avoir reçu des coups) et ceux subis par son client. Les fonctionnaires de police expliquent avoir procédé à l'interpellation de l'homme de 41 ans car il ne portait pas de masque et dégageait une « *forte odeur de matière stupéfiante* ».

Appartenant à la brigade territoriale du 17^e arrondissement de Paris, les policiers mis en cause sont âgés de 23 à 44 ans. « *Ils ont de bons, voire de très bons état de service. Et aucun incident n'a émaillé leur carrière à ce jour* », a précisé le procureur de la République.

Un contexte explosif

La conférence de presse et la poursuite de cette affaire interviennent au lendemain d'une forte mobilisation dans une centaine de villes de France contre le texte de loi « *sécurité globale* » et les violences policières. Des affrontements violents avec les forces de l'ordre et des actes de vandalisme de la part de casseurs ont émaillé certaines manifestations, notamment à Paris. Selon un bilan du ministère de l'Intérieur, une soixantaine de policiers et gendarmes ont été blessés et 81 personnes ont été interpellées. Plusieurs vidéos diffusées sur les réseaux sociaux montrent des policiers lynchés par des casseurs, des « *violences inacceptables* », selon [Gérald Darmanin](#).

Selon *France Info*, l'Élysée a appelé Michel Zecler pour prendre de ses nouvelles, une semaine après le début de cette affaire.